



DECISION N°56-2022 portant validation du devis de l'entreprise Bati renov pour la réparation du pilier du Lavoir de la Tuerie sis bis à Bernay

Madame le Maire,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis n°2022/021 de l'entreprise Bati renov en date du 11/04/2022 pour 1 760.00 €
Considérant que l'entreprise Bati renov propose l'offre économique la plus avantageuse,
Considérant la nécessité de signer ce devis.

DECIDE :

- De valider le devis de l'entreprise Bati renov, pour la réparation du pilier suite à dégradation d'un montant de 1 760.00 € HT.

Bernay, le 25/04/2022.

#signature#